

Grève nationale le 12 mars !

Communiqué du SNFOLC du 19 février 2010

La mobilisation s'étend

Le 18 février, 5000 enseignants de l'académie de Créteil ont manifesté au ministère à l'appel des organisations syndicales. Personne ne peut le cacher: la mobilisation s'étend. En opposant une fin de non recevoir à toutes les revendications, le ministre prend une lourde responsabilité. Dans des centaines d'établissements, dans toute la France des assemblées générales se sont tenues ou sont prévues à la rentrée des congés de février.

Trop c'est trop !

Plutôt que de discuter des revendications, le ministre annonce chaque jour de nouvelles mesures qui sont autant de provocations.

- Aux personnels du lycée A. Chérioux de Vitry qui ont exercé leur droit de retrait face à une situation incontrôlable et demandent 11 postes de surveillants... il répond par des retraits de salaire.

- La note de service sur l'accueil des stagiaires à la rentrée 2010 qui résulte de la mise en place de la « masterisation du recrutement » va placer les stagiaires dans une situation professionnelle intenable face à des classes et va bloquer les mutations des titulaires. Par exemple à Créteil, le recteur prévoit de « bloquer » 800

postes, à Nancy, au moins 500... Dans nombre de disciplines et d'académies, il ne restera aucun poste en établissement pour les mutations des titulaires !

Comment le ministre ne peut-il pas entendre que la situation est devenue insupportable ?

Comment peut-il poursuivre des « réformes » qui créent le chaos, et persister à vouloir imposer la guerre entre collègues pour l'établissement des services, la guerre des disciplines...dans chaque lycée.

Comment peut-il continuer à supprimer les postes et les heures, quand on ne peut plus enseigner et dire en substance « débrouillez-vous, les établissements sont autonomes » ?

M. Chatel va-t-il prendre la responsabilité de pousser les personnels à bout, de ne pas leur laisser d'autre issue que la grève jusqu'à satisfaction des revendications?

12 mars : SNFOLC, SNES, SNEP, SNALC, CGT, SNCL, SUD appellent à grève nationale

La réunion intersyndicale nationale SNFOLC, SNES, SNEP, SNALC, CGT, SNCL, SUD du 17 février, face à l'intransigeance du ministre a pris ses responsabilités.

Elle a décidé d'appeler à la grève nationale la semaine de rentrée de toutes les zones, le 12 mars. Elle affirme « avec une détermination toujours plus forte, (...) son opposition entière à la réforme des lycées, à la réforme de la voie professionnelle qui aggravent encore les conditions d'enseignement, et à celle du statut régissant les établissements (EPL), à la politique budgétaire qui dégrade toujours plus les conditions de travail et d'étude et réduit l'offre de formation. » et demande « le retrait de réformes ».

Le SNFOLC met et mettra tout mettre en oeuvre pour assurer le succès de cette grève nationale.

Nous voulons la satisfaction de nos revendications:

- **Retrait de la réforme Chatel des lycées et de l'autonomie des établissements**
- **Rétablissement des postes, des heures de cours**
- **Retrait des « stages en situation » pour les reçus concours 2010**
- **Satisfaction des demandes de postes de surveillants, de CPE, de personnels**

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en assemblée générale dès la rentrée avec les organisations syndicales dans les établissements :

- **pour établir la liste des besoins en heures et en postes pour travailler normalement, à aller les chercher dans les IA et rectorats, y compris par la grève**
- **pour exiger partout le retrait de la réforme du lycée et de l'autonomie des établissements (EPL)**
- **pour organiser la grève nationale du 12 mars**



Communiqué de l'intersyndicale le 17 février 2010

L'Intersyndicale réunissant les organisations suivantes : SNCL-FAEN, SUD-EDUCATION, SN-FO-LC, SNEP-FSU, CGT Educ'action, SNES-FSU et SNALC-CSEN, s'est réunie ce jour 17 février 2010.

L'Intersyndicale apporte son total soutien aux mobilisations et mouvements en cours et notamment à ceux engagés dans la région parisienne. Elle rappelle que plusieurs syndicats ont déposé des préavis de grève couvrant le mois de février garantissant l'action des collègues.

Elle appelle les personnels à se mobiliser dès la rentrée des différentes académies pour poursuivre et amplifier les actions en cours.

L'Intersyndicale, avec une détermination toujours plus forte, réaffirme son opposition entière à la réforme des lycées, à la réforme de la voie professionnelle qui aggravent encore les conditions d'enseignement, et à celle du statut régissant les établissements (EPLE), à la politique budgétaire qui dégrade toujours plus les conditions de travail et d'étude et réduit l'offre de formation.

L'Intersyndicale dénonce les conditions scandaleuses de l'accueil et de la formation, annoncées pour la rentrée 2010, des professeurs stagiaires dans les établissements. Désorganisant les services, menaçant de bloquer le mouvement des mutations, plaçant les stagiaires dans une situation professionnelle intenable et inadmissible, elle affectera la scolarité de nombreux élèves.

L'Intersyndicale demande avec insistance au Ministre le retrait de réformes, dictées en grande partie par la recherche frénétique d'économies budgétaires, conduisant à la suppression massive d'emplois indispensables au service de l'Ecole de la République.

L'Intersyndicale appelle à une journée de grève nationale et de manifestations le vendredi 12 mars.

Elle reste en contact, très étroit, et se réunira à l'issue de cette journée.

Conséquence de la masterisation : les personnels néotitulaires et titulaires interdits de mutation sur poste fixe !

Communiqué du 19 janvier 2010

La masterisation des concours et les profonds changements dans le recrutement des nouveaux enseignants ont des conséquences sur l'ensemble des personnels.

Plus de mouvement pour les titulaires !

Les futurs lauréats des concours 2010 (plus de 8500, même si ce nombre est en baisse continue depuis des années) ne seront plus stagiaires à l'IUFM (qui disparaît) mais affectés sur des postes fixes en établissements comme le confirme une récente note de cadrage ministérielle.

Les rectorats vont donc bloquer les supports pour ces stagiaires, de fait en situation, avant le mouvement. Ce qui signifie, au minimum 8500 postes retirés des différents

mouvements intra-académiques. Plus en réalité, puisque les rectorats ne sachant pas avec précision combien ils auront de stagiaires dans les différentes disciplines, auront tendance à prévoir « large ». De surcroît les consignes ministérielles sont claires. Ce sont les meilleurs postes qu'il faut réserver à ces lauréats : « *Vous éviterez les établissements les plus difficiles, notamment ceux situés en Réseau Ambition Réussite, et ceux qui sont les plus isolés et éloignés des lieux de formation.* »

Dans la pratique, vu le volume de postes qui passent au mouvement chaque année et le nombre de postes au concours, dans les $\frac{3}{4}$ des académies, dans au moins la moitié des disciplines, peut-être la totalité dans certaines académies, les « entrants » n'auront aucune possibilité d'obtenir un poste fixe « correct ».

Les titulaires à fort barème qui obtiennent cette année leur mutation inter-académique, affectés sur une ZR périphérique ou un poste « difficile » ? Inéluctable. C'est l'exercice d'un de nos droits essentiels de fonctionnaire d'Etat (article 60 du statut), le droit à mutation qui est bafoué !

Dans ces conditions la note de service « mutations » (BO n°10 du 5 novembre 2009) apparaît comme une véritable provocation ! « *Une attention particulière doit être portée à la situation des néo-titulaires*

qui reçoivent une première affectation... Celle-ci doit être protégée... pour éviter les postes les plus difficiles... Les néo-titulaires affectés... en établissements peu exposés ... ». Alors qu'il ne restera pour les néo-titulaires que ces postes « à éviter » !

Les futurs lauréats 2010, ne sont pas mieux lotis. N'étant pas titulaires de ce « bon » poste, l'an prochain ils passeront au mouvement et se retrouveront dans la même situation que les stagiaires iufm 2009, néo-titulaires 2010/2011.

Formation au rabais des stagiaires, désorganisation des établissements !

La formation envisagée par la note de cadrage est pour le moins hasardeuse et se déroulera dans des conditions plus que contestables, avec une nouveauté : le compagnonnage, « assuré par les tuteurs, qui se déroulera tout au long de l'année scolaire. Accompagnement étroit et fort en début d'année scolaire (mois de septembre et octobre) et plus souple par la suite ; Le tuteur assistera le

stagiaire au sein et hors de la classe. Au second trimestre, des périodes de formation groupées et/ou lissées (1 jour ou une demi-journée par semaine),... qui devront faire l'objet d'un remplacement dans les classes du stagiaire ; remplacement que vous vous appliquerez à diversifier (titulaires de zone de remplacement, contractuels, étudiants de deuxième année de master) ».

On voudrait désorganiser les enseignements que l'on ne s'y prendrait pas autrement. **Le ministre l'avoue : les étudiants en master 2 remplaceront bien les enseignants, seuls ! Avec un tel système, dans une même classe pourront se succéder un stagiaire sans formation, un professeur titulaire, un étudiant, à nouveau le stagiaire, un contractuel, un TZR.... Inacceptable !**

- ⇒ Réforme des lycées, des EPLE, DGH systématiquement à la baisse, conditions de travail détériorées, suppressions de postes, mesures de cartes scolaires, compléments de service par milliers, manque de personnels...
- ⇒ La masterisation montre son véritable visage : utilisation des stagiaires comme potentiel enseignant, désorganisation des établissements, formation au rabais, suppression de fait du droit à mutation...

Il y a urgence : Retrait de la masterisation et de ses décrets d'application. Retour à la formation antérieure pour les stagiaires. Respect du droit à mutation. Retrait de la réforme des lycées et des EPLE. Création des postes nécessaires à la restauration de conditions de travail décentes.